

Les Vacances d'Anita

» CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT «

DEVIS GIR

LE PORTUGAL : L'ALGARVE en 2023

Séjour à l'hôtel Top Club Alvor Baia 4*^{NL}

Au départ de l'aéroport de Cherbourg-Manche (Maupertus)

Du 14 au 21 septembre 2023

En formule Tout compris (8 jours / 7 nuits)

« Un hôtel confortable idéalement situé pour découvrir l'Algarve »



L'Algarve est la région la plus au sud du Portugal. C'est une bande qui part du Cap Saint Vincent à l'ouest, jusqu'à l'Espagne à l'est. Région très touristique depuis les années 1970, ces petits villages de pêcheurs sont devenus des stations balnéaires agréables. Vous cherchez où passer des vacances en formule tout compris, avec des activités et des animations pour votre famille et vos amis. Stop ! C'est ici au Top club Alvor Baia que tout se passe. L'hôtel est récent et très confortable.



POINTS FORTS

De grands espaces extérieurs gazonnés

Sa piscine de 100 mètres de longueur

Ses chambres modernes et très confortables

Navette gratuite pour la magnifique plage d'Alvor
(située à 5mn de l'hôtel en navette)

Les Vacances d'Anita

➤ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ➤

HEBERGEMENT

- Appartements modernes climatisés, spacieux et lumineux.
- Ils disposent d'une chambre avec un lit double, d'un salon avec canapé convertible, d'un coin cuisine pour chauffer des boissons ou préparer un goûter, d'une salle de bain avec baignoire, d'un balcon privé, minibar, télévision à écran plat, sèche-cheveux. Wifi gratuit dans les chambres. Coffre-fort payant (1.5€/jour).
- Ils peuvent accueillir 2 adultes et 2 enfants (-12ans) ou 3 adultes.



RESTAURATION

- 2 restaurants (selon l'occupation de l'hôtel) proposant des repas sous forme de buffet.
- Lorsque les 2 restaurants sont ouverts, l'un d'entre eux est réservé aux familles.
- 1 bar au bord de la piscine de 10h à 23h
- 1 bar près des restaurants, le « Grand Bar » de 10h à minuit
- 1 snack bar au « Grand Bar » de 10h30 à 12h00 et de 16h00 à 17h30
- Le « Grand Caffé » de 10h à 1h30 (payant)

LA FORMULE « TOUT COMPRIS » (valable de l'arrivée jusqu'au départ)

- Petit-déjeuner, déjeuner, dîner.
- Sélection de boissons alcoolisées et non alcoolisées au bar de la piscine et au Grand Bar (Eau plate et pétillante, soda, jus, bière, vin local rouge rosé et blanc, spiritueux locaux, café, thé et cocktail du jour)

Snacks au Grand Bar de 10h30 à 12h et de 16h à 17h30

Les boissons au Grand Caffé ne sont pas incluses dans la formule Tout Compris



SPORTS & LOISIRS (Selon conditions climatiques)

- Une immense piscine de 102 mètres de long et une plus petite pour enfants.
- 2 terrains de paddle-tennis – avec participation
- Une aire de jeux pour enfants (Pirate Ship).
- De grands espaces gazonnés autour de la piscine et de l'hôtel.

TOP CLUB

- D'avril à octobre, une équipe internationale et francophone Top Clubs proposera un programme d'activités et d'animation en journée comme en soirée 6 jours sur 7.
- Activités ludiques et sportives en journée, pétanque, volley-ball, aquagym, waterpolo, olympiades, cours de danse...
- En soirée, choix d'ambiance entre les lieux calmes et animés par vos animateurs. Des animations pour s'amuser en famille, des soirées défis pour se rencontrer et échanger, des soirées francophones et internationales : spectacles, live music, concours de danse, soirée jeux, soirée discothèque...

Les Vacances d'Anita

✈ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✈



ACTIVITES AVEC SUPPLEMENT

- Baby sitting,
- Coiffeur / Centre de remise en forme et spa avec piscine chauffée (bonnet de bain obligatoire), hammam, sauna et massage. Paddle.
- Blanchisserie et nettoyage à sec,



BON A SAVOIR

- Boutique, parking extérieur et souterrain,
- Wifi gratuit à la réception et dans les chambres,
- Prêt de draps de bains pour la piscine avec caution (20€/serviette),
- Navette gratuite pour la plage d'Alvor plusieurs fois par jour : temps de trajet 5 minutes pour la plage (ATTENTION : transats et parasols payants sur la plage),
- Hôtel situé à 45 min de l'aéroport et proche du village d'Alvor (environ 1 km)

DEVIS GIR

LE PORTUGAL : L'ALGARVE en 2023

Séjour à l'hôtel Top Club Alvor Baia 4*^{NL}

Au départ de l'aéroport de Cherbourg-Manche (Maupertus)

Du 14 au 21 septembre 2023

En formule Tout compris (8 jours / 7 nuits)

TARIF SEJOUR PAR ADULTE : 990 €

Ce prix comprend :

- L'assistance Les Vacances d'Anita au départ de l'aéroport de Cherbourg-Maupertus,
- Le transport aérien en vol spécial CHERBOURG/FARO Aller/Retour,
- Les taxes aéroport et redevances passager : 55 EUR (à ce jour, modifiables sans préavis),
- Les transferts en autocar aéroport/hôtel/aéroport à destination avec assistance francophone,
- Le logement base appartement double en formule tout compris, base 7 nuits sur place au Top Club Alvor Baia 4*^{NL},
- L'assistance d'un représentant francophone sur place,
- Un carnet de voyage par chambre,

Ce prix ne comprend pas :

- Tout ce qui n'est pas mentionné dans « ce prix comprend ».
- Le supplément appartement individuel : + 335 € / personne (**EN NOMBRE TRES LIMITE ET EN DEMANDE, SELON DISPONIBILITE**)
- Forfait bébé de moins de 02 ans : 70 € / bébé (Attention : bébé voyage sur les genoux des parents et n'a pas de franchise bagage)
- Tarif 1^{er} enfant de 02 à 11 ans inclus partageant l'appartement avec 2 adultes payants : 509 €/enfant
- Tarif 2^{ème} enfant de 2 à 11 ans inclus partageant l'appartement avec 2 adultes payants : 739 €/enfant
- Tarif monoparentale : Si 1 adulte + 1 enfant = 2 tarifs adultes
- La taxe carbone ETS (taxe de quotas d'émissions) ainsi que les éventuelles taxes de séjour à payer sur place
- Les éventuelles hausses de carburant, de change ou de taxes (jusqu'à 20 jours du départ)
- Les excursions, dépenses personnelles et pourboires.
- L'assurance Multirisques (Cediv'groupes option 17) avec extension épidémie/pandémie : + 59 € / personne (tarif groupe valable pour un minimum de 10 personnes souscrivant l'assurance). Voir résumé des garanties en fin de devis.

Important : devis établi le 19 septembre 2022, ne signifiant ni vente ferme, ni prise d'option. Sous réserve de confirmation des deux parties et des différents prestataires de services et selon disponibilité, les tarifs sont à confirmer lors de la réservation ferme. Les prix mentionnés ci-dessus sont établis sur des tarifs aériens basés sur un cours du Jet/Kérosène de 620 USD/Tonne et un cours du dollar à un prix de 1€ = 1.15 \$. Ces tarifs pourront être revus à la hausse au-delà de ce cours. Conditions de ventes disponibles auprès du service groupes.

Infos voyage : Les horaires des vols spéciaux peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. L'agence et le Tour Opérateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il convient donc de considérer que les premiers et derniers jours du voyage peuvent être consacrés au transport. L'agence et l'organisateur ne sauraient donc être tenus pour responsables en cas de départ tardif le premier jour et de retour matinal le dernier jour. Horaires de vols et nom de la compagnie sont sujets à modification. Départ vols spéciaux garantis sous réserve d'un minimum de 120 passagers. Si le minimum de participants n'est pas atteint ou si les conditions du charter le nécessitent, le Tour Opérateur peut proposer le pré/post acheminement en autocar vers un autre aéroport. En cas de refus du client, l'agence appliquera les frais prévus par le barème d'annulation. Les rafraîchissements et la restauration à bord des vols spéciaux peuvent être payants. Jour de rotation des vols spéciaux prévisionnel, soumis à modifications.

Formalités : pour les ressortissants français, carte nationale d'identité (prolongation de 5 ans non valide) ou passeport en cours de validité. **Dès l'inscription nous fournir la photocopie de la pièce d'identité avec laquelle vous voyagerez.**

Devis et illustrations non contractuels et sous réserve de disponibilité. Sauf erreurs typographiques.

19bis, boulevard Schuman - BP 60642 - 50106 Cherbourg Cedex / www.vacances-anita-cherbourg.fr

Tél. 02 33 87 57 00 - Fax. 02 33 87 57 01 - E.mail. lesvacancesdanita@orange.fr



Notre engagement professionnel : avec la Garantie des fonds déposés, vous avez l'assurance que les fonds versés pour une réservation sont protégés.



Les Vacances d'Anita

✈️ CRÉER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ✈️

Assurance Multirisques Cediv'groupes (voir colonne option 17)



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		OPTIONS N°					
		3	15	16	17	19	20
ANNULATION DE VOYAGE							
• Annulation de voyage ↳ Franchise	• 7 623 € / personne et 38 112 € / événement						
	• 15 € / personne sauf stipulation contraire						
• Maladie (y compris les rechutes et aggravations)	• Maladies psychiques	■	■	■	■		
• Grossesses	• Licenciement économique						
• Suites de vaccination	• Dommages aux locaux privés / pro						
• Obtention d'emploi	• Refus de visa						
• Mutation	• Vol dans les locaux privés / pro						
• Suppression des congés payés	• Dommages au véhicule			■	■		
• Convocations administratives	• Vol de papiers d'identité						
	• Accident de transport public						
BAGAGES							
• Vol, perte, destruction des bagages	• 762 € / personne		■				■
• Vol, perte, destruction des bagages	• 1 524 € / personne			■	■		
• Objets de valeur ↳ Franchise	• 50 % du capital assuré		■	■	■		
	• 30 € / dossier						
ASSISTANCE RAPATRIEMENT							
• Transport / Rapatriement	• Frais réels						
• Envoi d'un médecin sur place	• Frais réels						
• Rapatriement du corps	• Frais réels						
• Frais funéraires	• 762 €						
• Retour anticipé	• Billet retour						
• Frais de recherche et de secours	• 762 € / personne et 7 622 € / événement						
• Assistance juridique à l'étranger	• 762 €						
• Avance de caution pénale à l'étranger	• 7 622 €		■		■	■	■
• Prolongation de séjour	• 46 € / jour (maximum 10 jours)						
• Retour des accompagnants	• Billet retour						
• Frais médicaux à l'étranger							
• Europe occidentale et bassin méd.	• 30 490 €						
• Reste du monde	• 76 225 €						
• Soins dentaires d'urgence	• 229 €						
↳ Franchise	• 30 € / dossier						
EXTENSION DES FRAIS MEDICAUX							
• Europe occidentale et bassin méd.	• 75 000 €		○		○	○	○
• Reste du monde	• 150 000 €						
↳ Franchise	• 30 € / dossier						
RACHAT DE L'EXCLUSION "Accidents résultant de l'utilisation d'un engin motorisé (quad, jet-ski, motoneige...)"			○		○	○	○
INTERRUPTION DE VOYAGE							
• Prestations terrestres non utilisées	• 6 096 € / pers. et 30 490 € / événement			■	■		
• Voyage de compensation	• Avoir du prix du voyage initial						
RESPONSABILITE CIVILE							
• Responsabilité civile vie privée ↳ Franchise	• 1 000 000 € / sinistre		■	■	■	■	■
	• 76 € / sinistre (sauf corporel)						
INDIVIDUELLE ACCIDENT							
• Capital décès ou infirmité permanente accidentelle	• 3 049 € / personne et 152 449 € / événement			■	■		
FERMETURE D'AEROPORT							
• Frais de prolongation de séjour ↳ Franchise	• 80 € / jour / pers. (max. 5 nuits)		○		○		
• Remboursement du préacheminement	• 1 jour						
	• 100 € / personne						

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option

Option protection sanitaire



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
• Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ Franchise	• 8 000 € / personne et 30 000 € / événement
• Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ↳ Franchise	• 50 € / personne
	• 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
• Téléconsultation avant départ	• 1 appel
• Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie	• Frais réels
• Retour impossible	• 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
• Frais hôteliers suite à retour impossible	• Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais hôteliers suite à mise en quarantaine	• Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais médicaux 150 € suite quarantaine si extension souscrite	• Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais médicaux 300 € suite quarantaine si extension souscrite	• Frais d'hôtel 300 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ Franchise	• 150 000 € / personne
• Prise en charge d'un forfait téléphonique local	• 30 € / personne
• Soutien psychologique suite mise en quarantaine	• Jusqu'à 80 €
• Valise de secours	• 5 entretiens par événement
• Livraison de courses ménagères	• 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille
• Soutien psychologique suite à rapatriement	• 15 heures réparties sur 4 semaines
	• 15 jours maximum et 1 livraison par semaine
	• 6 entretiens par événement

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

Les Vacances d'Anita

➤ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ➤

Annexe Informations contractuelles

(Ce document et le suivant -Conditions Particulières de Vente- constituent l'information précontractuelle telle que définie à l'article R211.4 du Code du Tourisme)

ORGANISATEUR	DETAILLANT
TOURISME ORGANISATION PRODUCTION / TOP OF TRAVEL (Portugal départ Cherbourg du 14 au 21 septembre 2023) 3, rue Franklin 93100 MONTREUIL IM075110190 – Garant financier : GROUPAMA Noisy le Grand	Madame Anita LEPRESLE / LES VACANCES D'ANITA 19bis, boulevard Schuman BP 60642 50106 Cherbourg Cedex Tél. 02 33 87 57 00 – Mail. lesvacancesdanita@orange.fr IM050100015 – Garant financier : APST Paris

NOM(S) COMPAGNIE(S) AERIEENNE(S) PREVUE(S) : Volotéa ou similaire, horaires non connus à cette date, transmis à l'agence environ 1 semaine avant le départ.

REVISION DES PRIX

Les prix prévus au contrat sont établis à partir des cours suivants :

- Coût des transports (carburant/énergie) = 620 USD/tonne Jet/Kérosène
- Redevances et taxes = 55€ à ce jour, modifiables sans préavis
- Taux de change = 1€=1.15\$

Ils sont révisables à la hausse comme à la baisse jusqu'à 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport et Part des achats en Devises.

FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES : Les ressortissants français doivent être en possession d'un Passeport valide ou d'une Carte Nationale d'Identité valide 6 mois après le retour (**prolongement de 5 ans des CNI non valable**). Les ressortissants étrangers doivent s'informer auprès des autorités compétentes de leur Consulat ou Ambassade.

DUREE D'OBTENTION DU VISA : Voyage non concerné, pas de visa pour le Portugal.

CALENDRIER DES PAIEMENTS : 35% à la réservation + assurances si souscrites. Solde (65%) à 45 jours du départ.

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession :

- Frais d'agence : les frais de cession de l'agence sont identiques au frais d'annulation ci-dessous
- Frais de l'organisateur =
 - ☐ [] € à ce jour (Attention, ces frais sont amenés à évoluer en fonction de la date de la cession avant le départ)
 - ☒ les frais de cession de l'organisateur sont identiques au frais d'annulation ci-dessous

ANNULATION OU MODIFICATION DE NOM

Frais d'annulation/résolution du contrat ou de modification de nom : le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat ou de modifier le nom des voyageurs, moyennant le paiement des frais suivants :

- Frais d'agence : 50 €/personne annulée et modification de nom + assurances conservées si souscrites
- Frais de l'organisateur = voir le barème d'annulation ci-dessous

Condition d'annulation sur la partie aérienne : dans le cas d'un voyage sur vol spécial, il sera compté 100 % de frais sur les sièges réservés quelle que soit la date d'annulation. La valeur du siège à considérer est de 315 € HT / personne.

Condition d'annulation sur la partie terrestre :

A plus de	30	Jours du départ :	50 € / personne
Entre	30	Jours et 21 Jours avant le départ :	25%*
Entre	20	Jours et 8 Jours avant le départ :	50%*
Entre	7	Jours et 2 Jours avant le départ :	75%*
A moins de 02 jours avant le départ ou non présentation au départ :			100%*

(*pourcentage du prix du voyage par personne annulée, hors assurances qui sont conservées à 100% en cas d'annulation ou de modification de nom)

N° D'URGENCE

Conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous recevrez en temps utile avant votre départ le point de contact sur place (N° d'urgence du représentant local, à utiliser sur place), ainsi que les documents nécessaires pour le bon déroulement de votre voyage, les informations sur l'heure prévue de départ, des escales, des correspondances, de l'arrivée et sur l'heure limite d'enregistrement. En attendant votre départ, le point de contact est l'agence LES VACANCES D'ANITA (voir coordonnées en haut de page).

MINEURS NON ACCOMPAGNES (les contacts sur place du mineur ou de son responsable seront à préciser)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Ces Conditions Particulières de Ventes sont conformes aux dispositions de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées et à leur transposition législative dans le Code du tourisme français ainsi qu'aux dispositions du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018. Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour dès leur publication et annulent et remplacent toute version antérieure : version février 2022.

Formulaire d'information pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise Les Vacances d'Anita (ci-après le détaillant) et l'organisateur sont entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Les Vacances d'Anita et l'organisateur disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elles deviendraient insolvables.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat.
- L'organisateur ainsi que Les Vacances d'Anita sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur (remis avec le carnet de voyage).
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Les Vacances d'Anita a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de L'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme domicilié 15 avenue Carnot – 75017 PARIS par téléphone 01 44 09 25 35 ou 01 44 09 88 00 et par mail info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Les Vacances d'Anita.

Pour consulter la directive (UE) 2015/2302 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>

Voyageurs

Le contractant est voyageur ☐ oui ☐ non

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux (Les Vacances d'Anita ne procède pas à la cession ni à la vente de ses fichiers et traite ses données en interne, sous format numérique sécurisé. Une copie cryptée de ces données est sauvegardée et actualisée quotidiennement en Data Center Externalisé européen afin de sécuriser la disponibilité des données en cas de perte sur site) :

Oui ☐ non ☐

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 4 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse de l'agence (voir ci-dessous) ou un courrier électronique à : lesvacancesdanita@orange.fr.

Informations voyage

Pour les vols spéciaux (ou charters), les horaires de vol (et éventuellement durée d'escale) sont non connus au moment de l'établissement du contrat. En temps utile avant le début du voyage et conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

De façon générale, ce voyage est adapté aux personnes à mobilité réduite : ☒ oui ☐ non

Les conditions applicables en matière de formalités administratives et sanitaires, sont à consulter, jusqu'au jour du départ, sur les sites : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et <https://www.pasteur.fr/fr>

Nous vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastei.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do. Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Révision des prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport et Part des achats en Devises.

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Annulation par le voyageur

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais prévus par l'agence et l'organisateur (voir contrat).

Les Vacances d'Anita

➤ CREER ENSEMBLE LES VOYAGES QUI VOUS RESSEMBLENT ➤

Le Voyageur peut annuler le contrat si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent **à proximité immédiate du lieu du séjour et ayant des conséquences importantes sur son déroulement ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination** (l'appréciation de la survenance de ces circonstances reposera sur des éléments objectifs). Le client obtient alors le remboursement intégral du prix du séjour* mais ne peut prétendre à des dommages et intérêts

Annulation par l'agence ou l'organisateur

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de participants n'est pas inscrit :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours.
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est 2 jours.

Le Voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser* mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

(*) Frais de Services

Toute signature de contrat avec votre agence de voyages déclenche l'intervention du professionnel pour la réservation des prestations de voyage. Ces services sont intégrés au prix du contrat et ne sont pas facturés en supplément. Cependant, pour toute annulation, quelle que soit la cause et en l'absence de report du voyage, l'agence facturera des frais de services d'un montant de :

- 80 € par personne pour les voyages moyen-courriers
- 150 € par personne pour les voyages longs courriers

Chèques Vacances

Dans le cas de l'annulation du voyage par le voyageur, l'agence ou l'organisateur, le montant des règlements en Chèques Vacances ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement en argent, mais d'un avoir.

Non-conformité

Lorsqu'une difficulté ou une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact joint dans son carnet de voyage ou au représentant à l'hôtel/Guide dans les meilleurs délais.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Responsabilité

Le détaillant et l'organisateur sont co-responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer.

Assurances voyage – Droit de rétractation

Sauf mention expresse, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. Vous serez informés de la possibilité de souscrire des assurances facultatives annulation, bagages et/ou assistance/rapatriement + option protection sanitaire avant la conclusion de la vente.

L'acheteur d'un voyage touristique dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours pour renoncer à son achat dès lors qu'il justifie qu'il est couvert par un autre contrat que celui qui lui a été vendu. Dans ces conditions, l'Agence remboursera la prime sans frais et pénalités. Cependant, les assurances souscrites, notamment à moins de 30 jours du départ ne seront jamais remboursables.

Les assurances souscrites comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Ainsi elles ne couvrent pas les risques et conséquences des maladies ou pathologies connues avant leur souscription et l'agence ne saurait être tenue pour responsable de ces conditions, qui sont celles de l'assureur.

Formalités sanitaires

Covid-19 : certains prestataires, pays de destination ou transporteurs peuvent exiger la présentation d'un certificat d'une vaccination reconnue contre le covid-19 et/ou autre formalité, comme un test PCR, antigénique ou sérologique réalisé dans un délai précis avant le départ. Un test pourra également être exigé au retour en France, le plus souvent en zone aéroportuaire. Dans tous les cas, des mesures de quarantaine pourront être exigées par le pays de destination en cas de test positif. Nous vous invitons à vous renseigner sur les assurances possibles. Les Vacances d'Anita vous informera précisément lors de votre demande de réservation en fonction du dernier état des informations disponibles. La réalisation de la formalité et son coût demeure à la charge du voyageur. Il appartient au voyageur d'estimer s'il entend se conformer à cette obligation et Les Vacances d'Anita décline toute responsabilité si le voyageur se voyait refuser l'accès à l'un des services composant le forfait en raison d'une non-conformité à l'exigence sanitaire requise.

Hôtels en séjours ou circuits

Pour des raisons organisationnelles, les hôtels mentionnés sur le contrat peuvent être remplacés par des hôtels similaires (de même catégorie). Des aménagements peuvent aussi être apportés aux prestations hôtelières pour des raisons sanitaires. Pour les circuits, l'ordre des étapes et donc des hébergements, pourront être modifiés tout en respectant l'intégralité des visites. Ces éléments ne sont pas considérés comme essentiels dans le forfait et ne peuvent donc pas donner lieu à une résolution sans frais par le client

Frais d'agence

L'agence applique les frais suivants pour les réservations individuelles :

- . Frais d'inscription = 20€ / dossier
- . Frais d'inscription voyages à la carte = 50€ / dossier
- . Modification, cession ou annulation (moyen-courrier) = 50€ / personne
- . Modification, cession ou annulation (long courrier) = 10%* / pers.
- (* du prix du voyage par personne, avec un minimum de 100€ par personne)
- . Obtention Visa (hors coût du visa) = 15 à 30€ / pers.
- . Chronopost, Recommandé = 26€ / envoi par trajet

Le règlement pour toute réservation à moins d'un mois du départ est accepté uniquement en espèces ou CB.

Vois Spéciaux (ou charters)

Si le minimum de participants n'est pas atteint ou si les conditions du charter le nécessitent, le Tour Opérateur peut proposer le pré/post acheminement en autocar vers un autre aéroport. En cas de refus du client, l'agence appliquera les frais prévus par le barème d'annulation. Les horaires des vols spéciaux peuvent s'effectuer de jour comme de nuit. L'agence et le Tour Opérateur n'ayant pas la maîtrise du choix des horaires, il convient donc de considérer que les premiers et derniers jours du voyage peuvent être consacrés au transport. Le départ peut être tardif le premier jour et le retour matinal le dernier jour, par conséquent, la première et/ou la dernière nuit peut se trouver écourtée. Les horaires de vols sont sujets à modification de même que le nom de la compagnie. Les rafraîchissements et la restauration à bord des vols spéciaux peuvent être payants.

Médiation du Tourisme et du Voyage

Le voyageur peut saisir le service client de l'agence de toute réclamation, à l'adresse ci-dessous par lettre ou mail accompagné(e) de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement, dans un délai d'1 an à compter de sa réclamation écrite, le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel ou à l'adresse postale suivante : Médiation du Tourisme et du Voyage - BP 80 303 - 75823 Paris Cedex 17.

ATTENTION : Extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Si vous voyagez en dehors de la France, vous devez utiliser une carte d'identité ou un passeport valide. En effet, une carte nationale d'identité portant une date de fin de validité dépassée n'est pas valable pour voyager, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité. Si vous décidez néanmoins de voyager avec votre carte d'identité en fin de validité mais bénéficiant de l'extension de 5 ans, c'est à vos risques et périls et l'agence de voyages ne pourra être tenue pour responsable des conséquences que cela pourrait entraîner. Pour tout renseignement complémentaire, consultez les sites <http://www.diplomatie.gouv.fr> ou <http://www.interieur.gouv.fr>.

Une indemnité forfaitaire de 40 € (minimum) pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code du commerce.

Les Vacances d'Anita – 19bis boulevard Schuman BP 60642 – 50106 Cherbourg Cedex – Tél. 02 33 87 57 00 – E-mail. lesvacancesdanita@orange.fr
SIRET 501 251 094 00014 – RCS Cherbourg – IM050100015 – Garant financier : APST – RC pro : GAN Assurances

Je certifie avoir pris connaissance de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites.